DEGROUX
AVOCATS — LAW FIRM
BRUGÈRE

Communiqué / 19 novembre 2025

DEGROUX BRUGÈRE ACCOMPAGNE CAPITAL CROISSANCE DANS LE CADRE DE SON INVESTISSEMENT AU SEIN DU GROUPE RENOBAT

Le Cabinet Degroux Brugère a conseillé le club d'entrepreneurs, Capital Croissance, lors d'une opération d'OBO au sein du groupe Renobat, menée aux côtés de ses cofondateurs, Nicolas Bonnelly et Bertrand Rigaud.

Capital Croissance devient ainsi actionnaire minoritaire du groupe provençal spécialisé dans la rénovation d'immeubles en péril et signe le sixième investissement de son fonds CAIRN Capital III dont la levée, finalisée fin 2023, a atteint 285 M€.

L'entrée de Capital Croissance a pour objectif de donner à l'équipe managériale les moyens d'accélérer un plan de développement ambitieux. Ce soutien portera notamment sur la poursuite de la structuration du Groupe, dans un contexte de demande structurellement croissante, ainsi que sur le déploiement multi-agences visant à étendre à l'échelle nationale un modèle déjà particulièrement performant localement.

Fondé en 2017, Renobat intervient spécifiquement sur des structures anciennes et fragilisées. Le Groupe, qui affiche une croissance continue depuis sa création, s'appuie sur une présence locale solide, une réputation reconnue et un réseau interconnecté d'une trentaine de bureaux d'études techniques.

Augustin Fleytoux, Jérémie Swiecznik, Quentin Bechert et Emma Bremaud ont conseillé Capital Croissance sur les aspects juridiques et transactionnels de cette opération.

Marguerite Galois-Boyé est intervenue sur les aspects fiscaux de l'opération.

Á propos de Degroux Brugère

Basé à Paris et à Luxembourg, notre cabinet propose un accompagnement sur-mesure grâce à une équipe d'environ 40 personnes, dont 10 associés, aux compétences transversales en matières transactionnelle (*private equity* et *corporate* /*M&A*), fiscale, contentieuse et de restructuration.

Nous privilégions une approche constructive et *business-oriented*, en considération des pratiques de marché, et conseillons les sociétés, leurs dirigeants et/ou leurs actionnaires, ainsi que les fonds d'investissements, dans toutes leurs opérations de cessions et acquisitions d'actifs et de participations, d'investissements, de LBO, de levées de fonds, ainsi que dans la mise en place de mécanismes d'intéressement.

https://www.degrouxbrugere.com